



Garantie constructeur SMA

Note : cette description de la garantie constructeur de SMA Solar Technology AG (ci-après « SMA ») est en vigueur et s'applique à tous les achats des types de produits indiqués ci-dessous effectués après le 9 octobre 2020 et dans cette mesure remplace tous les droits préalables de garantie constructeur SMA.

La garantie constructeur SMA n'est pas une garantie de durabilité et ne comprend pas de garantie de disponibilité. Elle s'applique exclusivement aux nouveaux appareils des types de produits suivants :

SUNNY HIGHPOWER, SUNNY TRIPOWER, SUNNY TRIPOWER STORAGE, SUNNY BOY, SUNNY BOY STORAGE, SUNNY ISLAND, SUNNY HOME MANAGER, SUNNY REMOTE CONTROL, SUNNY VIEW, SMA HYBRID CONTROLLER, SMA CLUSTER CONTROLLER, SMA COM GATEWAY, SMA INVERTER MANAGER, SMA BLUETOOTH REPEATER, SMA CONNECTION UNIT, SMA CT METER, SMA DC-COMBINER, SMA ENERGY METER, SMA RAPID SHUTDOWN SYSTEM, SMA READY RACK, SMA WEBCONNECT, CLOUD CONNECT ADVANCED, TS4-R, JMS-F RAPID SHUTDOWN BOX 1500V, GATEWAY, GRID-CONNECT-BOX, MC-BOX, NA-BOX, SMARTFORMER, SMA ENERGY SYSTEM - BUSINESS S, SMA ENERGY SYSTEM - BUSINESS XL, SMA ENERGY SYSTEM - HOME M, SMA STORAGE PACKAGE - BUSINESS, AUTOMATIC BACKUP UNIT, SMA EV CHARGER, SMA DATA MANAGER, SMA POWER LIMITER

Aucune restriction sur les droits de garantie légale ou autres droits légaux nationaux

Cette garantie constructeur SMA n'affecte en rien l'obligation de garantie légale du vendeur de l'appareil et les droits de garantie légale correspondants de l'acheteur qui ne peuvent pas être légalement exclus ou limités. En outre, dans le cas où cette garantie constructeur SMA violerait des droits légaux nationaux ne pouvant être légalement exclus ou limités et octroyant au demandeur de la garantie certains droits en plus de la garantie constructeur SMA, de tels droits légaux nationaux ne seront alors en rien affectés par les dispositions de cette garantie constructeur SMA.

Garant

Le garant est SMA. SMA se réserve le droit de déléguer à des partenaires agréés SMA les services indiqués dans cette garantie constructeur SMA.

Éligibilité de la garantie

Sont éligibles à faire valoir leurs prétentions en vertu de cette garantie constructeur limitée SMA uniquement les (i) acheteurs ayant acheté les appareils eux-mêmes et les ayant mis en service pour la première fois (aux présentes "Exploitant initial") et les (ii) acheteurs ayant fait l'acquisition des appareils légitimement et sans changements d'équipement de la part de l'Exploitant initial ou du/des successeur(s) légal/légaux de l'Exploitant initial. Les personnes éligibles en vertu de cette garantie constructeur SMA sont appelées aux présentes « demandeur de la garantie ». Toute autre personne n'est pas autorisée à faire valoir ses prétentions vis-à-vis de SMA en vertu de cette garantie constructeur SMA. Toutefois, le demandeur de la garantie peut désigner un tiers pour faire valoir ses droits en vertu de cette garantie constructeur SMA. Une attribution et/ou un transfert de ces droits à des personnes autres que le demandeur de la garantie n'est pas autorisé(e).

Période de garantie

Le demandeur de la garantie recevra une garantie constructeur SMA de **2 ANS** pour les **SUNNY VIEW** (à l'exception des modèles Sunny View listés ci-dessous), **SMA COM GATEWAY, SUNNY HOME MANAGER, SMA DC COMBINER, SMA ENERGY METER, SMA WEBCONNECT, SMA DATA MANAGER M, SMA DATA MANAGER M Lite, SMA Weather station: COM-WS-XXX-10.**

Le demandeur de la garantie recevra une garantie constructeur SMA de **5 ANS** pour les **SUNNY HIGHPOWER, SUNNY TRIPOWER** (à l'exception des modèles Sunny Tripower listés ci-dessous), **SUNNY TRIPOWER STORAGE, SUNNY BOY** (à l'exception des modèles Sunny Boy listés ci-dessous), **SUNNY BOY STORAGE** (à l'exception des modèles Sunny Boy Storage listés ci-dessous), **SUNNY ISLAND** (à l'exception des modèles Sunny Island listés ci-dessous), **SUNNY REMOTE CONTROL, SUNNY VIEW: SUNNY VIEW-10-JP, SMA INVERTER MANAGER, SMA CT METER, SMA READY RACK, SMA CLUSTER CONTROLLER, CLOUD CONNECT ADVANCED, GRID-CONNECT-BOX, MC-BOX, NA-BOX, SMARTFORMER, SMA HYBRID CONTROLLER, SMA EV CHARGER, SMA POWER LIMITER** y-compris leurs accessoires standard, interfaces et options de déconnexion. Concernant le SMA Hybrid Controller, les documents de mise en service doivent être signés et retournés à SMA avant la mise en service, faute de quoi la garantie constructeur SMA sera annulée.

Le demandeur de la garantie recevra une garantie constructeur SMA de **10 ANS** pour les **SUNNY TRIPOWER: STP xx000TL-US-10, STP 50-US-40, STP xx-US-41, SUNNY BOY: SB xx00TL-US-22, SB xx000TL-US-12, SB xx-1SP-US-4x, SB xx-1TP-US-40, SB xx-LV-JP-4x, SB xx00TL-JP-22, SUNNY ISLAND: SI4.4M-12, SI6.0H-12, SI8.0H-12, SI4.4M-13, SI6.0H-13, SI8.0H-13, SMA CONNECTION UNIT: CU1000-US, SUNNY BOY STORAGE: SBS xx-US-10, SBS xx-JP-10, SBS-ABU-200-US-10, SMA RAPID SHUTDOWN SYSTEM, GATEWAY, SMA SPEEDWIRE/WEBCONNECT DATAMODULE: SWDM-JP, SMA ENERGY SYSTEM – BUSINESS S, SMA ENERGY SYSTEM – BUSINESS XL, SMA STORAGE PACKAGE - BUSINESS, SMA ENERGY SYSTEM – HOME M**, y compris leurs accessoires standards, interface standard et options de déconnexion.

- La période de garantie est de 5 ans pour les types de modèles US Sunny Tripower et US Sunny Boy ainsi que pour les US SMA Connection Units installés dans des pays en dehors du Canada, Mexique ou des États-Unis.
- Les onduleurs Sunny Island nécessitent un enregistrement de l'appareil dans les 3 mois suivant la mise en service via Sunny Portal ou, en cas de fonctionnement hors réseau, via la fiche d'information jointe. Faute de quoi, la période de garantie est de 5 ans.
- Sunny Boy Storage nécessite un enregistrement de l'appareil auprès du SMA Sunny Portal (www.sunnyportal.de) dans un délai de 31 jours calendaires à compter de sa première mise en service. Faute de quoi, la période de garantie est de 5 ans.
- Sunny Boy 5.5 pour le Japon nécessite un enregistrement de l'appareil auprès du SMA Sunny Portal (www.sunnyportal.de) pour recevoir une extension de garantie de 5 ans.
- Pour les SMA System Packages **SMA ENERGY SYSTEM – BUSINESS S, SMA ENERGY SYSTEM – BUSINESS XL, SMA STORAGE PACKAGE - BUSINESS, SMA ENERGY SYSTEM – HOME M** les conditions suivantes s'appliquent* :
 - La garantie constructeur de 10 ANS de SMA pour les System Packages ne sera accordée que si le protocole de mise en service du système correspondant www.SMA-Solar.com est dûment rempli et transmis au service compétent (Service-SG-Commissioning-Reports@sma.de) dans un délai de 30 jours après la mise en service du système.
 - Si ce protocole n'est pas complété ou s'il contient des déclarations erronées, SMA se verra dans l'obligation de refuser la garantie constructeur de 10 ANS de SMA pour les System Packages.

- La garantie constructeur de 10 ANS de SMA pour les System Packages SMA ENERGY SYSTEM – BUSINESS S, SMA ENERGY SYSTEM – BUSINESS XL, SMA STORAGE PACKAGE – BUSINESS n’est valable que si le système est installé en Allemagne.
- La garantie constructeur de 10 ANS de SMA pour le System Package SMA ENERGY SYSTEM – HOME M n’est valable que si le système est installé en Italie.
- La garantie constructeur de 10 ANS de SMA pour les System Packages ne peut être accordée que pour les composants qui sont listés dans le protocole de mise en service et définis comme Système Package par SMA. Tous les autres composants sont exclus de la garantie de 10 ANS de SMA pour les System Packages.
- **Pour le composant système « Batterie », des garanties séparées s’appliquent.** Les conditions de garantie actuellement valables sont disponibles sur www.SMA-Solar.com.

*hors blocs système SMA Energy System vendus en Amérique du Nord.

Pour le **TS4-R** et la **JMS-F Rapid Shutdown Box 1500V**, le demandeur de la garantie recevra une garantie constructeur SMA de **25 ans**.

- Les appareils TS4-R nécessitent un enregistrement de système auprès de SMA Sunny Portal (www.sunnyportal.de) ou de Tigo Cloud (si l’installation ne comporte pas d’onduleur SMA) dans un délai de 31 jours calendaires à compter de la première mise en service. Si le système n’est pas accessible à distance, la capacité de SMA d’effectuer un diagnostic et de résoudre les problèmes à distance sera réduite à assister le demandeur de la garantie à l’aide de méthodes sur site basées sur les instructions.*

Pour tous les types de produits listés ci-dessus, la période de garantie constructeur débute avec la première mise en service de l’appareil (conformément au protocole de mise en service) par ou pour le demandeur de la garantie. Cette garantie constructeur SMA n’est valide que si l’appareil est installé et mis en service conformément aux instructions d’installation du fabricant s’appliquant à l’appareil en question. En cas de modifications structurelles ou non autorisées de l’appareil n’ayant pas été réclamées par SMA, la garantie constructeur SMA sera résiliée à la date à laquelle ces modifications structurelles ou non autorisées ont été effectuées, quelles que soient les périodes susmentionnées. En cas de dommage causé sur des appareils structurellement modifiés sans que ces modifications n’aient été réclamées par SMA, les frais occasionnés pour la réparation du dommage, peu importe si ces modifications structurelles étaient à l’origine de ce dommage ou non, ne sont pas couverts par cette garantie constructeur SMA. SMA informera le demandeur de la garantie de ces frais à l’avance. La réparation sera effectuée en fonction du consentement du demandeur de la garantie quant à la prise en charge de ces frais.

* La garantie constructeur SMA de la boîte de jonction JMS-F Rapid Shutdown 1500V s’applique uniquement aux États-Unis.

Champ d’application géographique

Cette garantie constructeur SMA est applicable dans le monde entier. Les prestations de la garantie peuvent varier dans certains pays à l’intérieur du champ d’application géographique (voir ci-dessous).

Prestations couvertes par la garantie

La garantie constructeur SMA prend en charge les frais encourus pour les réparations et/ou pièces de remplacement au cours de la période de garantie définie dans le cadre de et conformément aux conditions prévues par la présente à partir de la date de début de la période de garantie. Si un appareil présente des défauts au cours de la période de garantie définie, l’appareil sera (à la discrétion de SMA) :

- remplacé par un appareil de valeur équivalente en matière de type de produit et d’âge, ou

- réparé sur site par SMA ou par un partenaire de service désigné par SMA (lorsque SMA en arrive raisonnablement à la conclusion que la zone géographique dans laquelle le système est utilisé semble trop risquée pour y effectuer des services techniques sur site, les obligations de SMA d'effectuer ces services dans la zone mentionnée sont suspendues pour la période au cours de laquelle un tel risque semble raisonnablement exister), ou
- réparé dans les locaux de SMA par SMA ou un partenaire de service désigné par SMA, ou
- pour les produits avec une garantie constructeur SMA de plus de 5 ans, la valeur marchande appropriée de l'appareil défectueux (celle-ci étant fixée par SMA sur la base de la valeur marchande que l'appareil aurait s'il n'était pas défectueux) sera remboursée

Le demandeur de la garantie doit accepter un appareil de remplacement de valeur équivalente en matière de type de produit et d'âge même s'il présente des défauts esthétiques sans aucun impact sur la production d'énergie ou la conformité aux normes de sécurité. SMA, selon son choix, utilisera des pièces neuves et/ou dans un état comme neuf de modèle d'origine ou amélioré pour la réparation ou le remplacement de l'appareil du demandeur de la garantie.

Remarques particulières si SMA choisit de fournir un appareil de remplacement

Si SMA décide de remplacer l'appareil, SMA va, à sa discrétion, envoyer un appareil de remplacement à l'avance ou bien envoyer celui-ci après prépaiement de la valeur de l'appareil de remplacement et des frais liés à la livraison ou encore envoyer un appareil de remplacement après réception de l'appareil défectueux. Conformément aux exigences de SMA, le demandeur de la garantie doit retourner l'appareil défectueux à son propre risque dans un emballage adapté à son transport et à une adresse fixée par SMA localisée dans le même pays que celui duquel l'appareil de remplacement est envoyé. Le demandeur de la garantie doit prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'enlèvement et au remplacement de l'appareil, ainsi que les frais de transport pour l'expédition de l'appareil de remplacement et le retour de l'appareil défectueux (y compris les certifications d'exportation, inspections et droits de douane). Toutefois, si l'appareil est installé dans un **pays d'assistance de premier niveau SMA** (voir tableau ci-dessous), la garantie constructeur SMA prendra également en charge les frais de transport, certifications d'exportation, inspections et droits de douane pour les pièces ou appareils de remplacement et retourné(e)s.

SMA conservera la propriété de l'appareil de remplacement déjà livré jusqu'à réception de l'appareil défectueux.

Si SMA a décidé d'exiger du demandeur de la garantie le prépaiement de la valeur de l'appareil de remplacement avant la livraison de l'appareil de remplacement, SMA remboursera au demandeur de la garantie le montant reçu par le demandeur de la garantie en tant que prépaiement de la valeur de l'appareil de remplacement dès lors que le demandeur de la garantie aura retourné à SMA l'appareil défectueux et que cet appareil défectueux n'aura pas de défauts ultérieurs non préalablement portés à la connaissance de SMA.

Dans le cas où le demandeur de la garantie retourne l'appareil défectueux plus de trente (30) jours calendaires après la réception de l'appareil de remplacement, SMA est en droit de facturer au demandeur de la garantie les frais d'administration pour le compte RMA (autorisation de retour de marchandise) en souffrance. Les articles retournés seront acceptés sous réserve d'un numéro RMA valide fourni par SMA et clairement affiché ou inclus dans l'emballage des articles retournés.

Remarques particulières si SMA choisit de réparer un appareil sur site

Si SMA décide de réparer l'appareil défectueux sur site (par SMA ou par un partenaire de service désigné par SMA), la garantie constructeur SMA prend en charge les frais relatifs au matériel de réparation et de main-d'œuvre de réparation pour l'enlèvement et le remplacement de la pièce ou de l'appareil de remplacement à condition toutefois que l'appareil soit installé au niveau du sol ou sur un toit accessible en toute sécurité. La garantie constructeur SMA ne prend en charge aucun autre frais, y compris le transport, les certifications d'exportation, inspections, droits de douane et frais pour accéder en toute sécurité à des appareils installés sur des toits inclinés, ou pour des équipements de levage, les frais de

déplacement ou d'hébergement, les frais liés aux propres employés du demandeur de la garantie ou ceux de tiers non agréés par SMA. Toutefois, si l'appareil est installé dans un **pays d'assistance de premier niveau SMA** (voir tableau ci-dessous), la garantie constructeur SMA prendra également en charge les frais de transport, certifications d'exportation, inspections et droits de douane pour les pièces ou appareils de remplacement et retourné(e)s.

Remarques particulières si SMA choisit de réparer un appareil dans les locaux de SMA

Si l'appareil doit être réparé dans les locaux de SMA, le demandeur de la garantie doit enlever l'appareil défectueux et l'envoyer au centre de réparation de SMA à Kassel en Allemagne, et ce à ses propres risques dans un emballage adapté à son transport. Une fois l'appareil réparé dans les locaux de SMA, SMA retournera celui-ci au demandeur de la garantie. Le demandeur de la garantie devra prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'enlèvement et au remplacement de l'appareil, ainsi que les frais pour l'expédition de l'appareil vers les sites de SMA à Kassel en Allemagne et pour le retour de celui-ci au demandeur de la garantie, y compris les frais de transport, les certifications d'exportation, inspections et droits de douane. Toutefois, si l'appareil est installé dans un **pays d'assistance de premier niveau SMA**, (voir tableau ci-dessous) la garantie constructeur SMA prendra également en charge les frais de transport, certifications d'exportation, inspections et droits de douane pour l'appareil retourné et réparé.

Remarques particulières relatives à d'autres frais couverts

SMA informera le demandeur de la garantie de tous frais (y-compris la valeur de l'appareil de remplacement, le transport, les certifications d'exportation, les inspections, les droits de douane, déplacement or hébergement) exigeant un paiement à l'avance pour la réparation à effectuer. La réparation sera effectuée en fonction du consentement du demandeur de la garantie quant à la prise en charge de ces frais.

Pays d'assistance de premier niveau SMA

Les pays d'assistance de premier niveau SMA sont les pays suivants, leurs îles rattachées et territoires d'outre-mer n'étant toutefois pas inclus :

Australie	Brésil	Canada	Chili	Chine	Pays de l'UE	Inde
Japon	Jordanie	Liechtenstein	Malaisie	Mexique	Monaco	Nouvelle-Zélande
Philippines	Saint-Marin	Afrique du Sud	Corée du Sud	Suisse	Taiïwan	Thaïlande
Turquie	Émirats arabes unis	États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni	Cité du Vatican	Israël	

Exclusions de garantie

La garantie constructeur SMA ne prend pas en charge les dommages ou problèmes de performance causés par :

- Le non-respect des documents et manuels techniques et/ou des protocoles et/ou des exigences qui y figurent
- Un dommage lié à une manipulation, un transport ou un stockage inadéquats ou à un reconditionnement non fourni par SMA
- Une installation ou une mise en service incorrecte non fournie par SMA
- Des changements d'équipement, modifications ou tentatives de réparation non agréés par SMA
- Un système de ventilation de l'appareil insuffisant et tout dommage thermique qui en résulte
- Une corrosion due à une exposition à des atmosphères agressives ou à des conditions ambiantes non prévues lors de la conception.

- Le non-respect des normes de sécurité en vigueur (UL, CSA, VDE, IEC, etc.)
- Une mauvaise utilisation ou inappropriée (y compris un arrêt forcé inadéquat ou un mauvais taux de courant continu)
- L'utilisation de types de batterie non certifiés pour utilisation avec les onduleurs chargeurs SMA
- Les onduleurs Sunny Island et Sunny Boy Storage qui dépassent 20 000 heures de service à pleine charge (les heures à pleine charge étant définies comme l'énergie de charge de courant alternatif et de décharge de courant alternatif, pendant toute la durée de service, divisée par la puissance nominale des appareils)
- Des accidents et influences externes
- Une force majeure, par exemple : une surtension, des coups de foudre, des inondations, des feux, des tremblements de terre, un dégât causé par une tempête, un dégât causé par des ravageurs et un dégât occasionné par des rongeurs.

Les articles suivants sont expressément exclus des prestations de cette garantie constructeur SMA :

- Tous les articles non vendus à l'origine par SMA, y compris les câbles installés, régulateurs, batteries (rechargeables), transformateurs de courant, transformateurs de tension et appareils de communication.
- Les consommables ou pièces de l'appareil étant soumises à une usure normale (y compris, sans toutefois s'y limiter : varistances, ventilateurs, parafoudres, fusibles string, poignée ESS, filtres, batteries (rechargeables) ou appareils de protection contre les surtensions)
- Les défauts esthétiques ou de finition n'agissant pas directement sur la production d'énergie ou ne dégradant pas la forme, la conformité et la fonction

Impact des prestations couvertes par la garantie sur la période de garantie (restante)

Dans le cas où l'intégralité de l'appareil est remplacée en vertu de cette garantie constructeur SMA, la période de garantie restante sera transférée à l'appareil de remplacement. Dans le cas où des composants sont remplacés ou réparés en vertu de cette garantie constructeur SMA, les composants utilisés seront couverts par la même période de garantie restante que l'appareil réparé.

Procédure pour l'exercice des droits en vertu de cette garantie constructeur SMA

Le demandeur de la garantie doit informer SMA d'un défaut ou vice dans la période de garantie définie. Afin de déterminer si l'appareil est pris en charge par la garantie constructeur SMA, le demandeur de la garantie doit, en plus des exigences énoncées ci-dessous, présenter une copie du protocole de mise en service comprenant le numéro de série de l'appareil défectueux. SMA se réserve le droit de demander une copie d'autres documents, y compris la facture d'achat comprenant le numéro de série de l'appareil défectueux. SMA accepte uniquement les documents dans les langues suivantes : arabe, tchèque, néerlandais, anglais, français, allemand, grec, hindi, italien, japonais, mandarin, sud-coréen, espagnol et thaï. Une traduction certifiée dans l'une des langues citées sera également acceptée. La plaque signalétique de l'appareil doit être entièrement lisible. Si les conditions susmentionnées ne sont pas entièrement remplies, SMA n'est pas tenue d'exécuter ses obligations quelles qu'elles soient au titre de la garantie constructeur SMA.

Le service de garantie est disponible via l'assistance en ligne de SMA à l'adresse www.SMA-Solar.com sous le titre SERVICE et ASSISTANCE. Le demandeur de la garantie ou son représentant ayant une qualification électrotechnique doit signaler une défaillance au Centre de Service SMA le plus proche et suivre la procédure suivante décrite ci-dessous.

- Un bon diagnostic des anomalies peut nécessiter un technicien de service qualifié présent à l'endroit où se trouve l'appareil SMA et équipé d'un voltmètre digital AC/DC performant et des outils exigés tels que précisés dans le manuel de l'appareil SMA.

- Le technicien de service qualifié sur site peut être invité à effectuer des mesures de tension et à fournir des codes d'erreur issus de l'onduleur.
- Des informations supplémentaires peuvent être exigées, y compris :
 - numéro du type de modèle
 - nom du lieu d'installation
 - date originale de mise en service
 - configuration du générateur photovoltaïque
 - fabricant de la batterie et type de batterie
 - description de toutes modifications effectuées sur l'onduleur
- Retirez en toute sécurité de l'onduleur à retourner tous les modules optionnels d'interface et conservez-les pour les réinstaller sur l'appareil de remplacement.
- SMA fournira les instructions en vue d'un retour ou d'une élimination approprié(e) de l'appareil défectueux.
- Si l'appareil ne présente aucune défaillance lors de son contrôle par le département de réparation de service SMA, SMA se réserve le droit de facturer au demandeur de la garantie des frais d'inspection ou de transport.

Si et dans la mesure où des services sont fournis gratuitement par SMA conformément à cette garantie constructeur SMA, ces services sont uniquement gratuits si et dans la mesure où le plan d'action est fixé en accord avec et confirmé par écrit par SMA à l'avance. Les documents écrits et messages électroniques, y compris les fax ou e-mails, satisfont à l'exigence d'une confirmation par écrit. Le demandeur de la garantie prendra en charge tous les frais encourus par celui-ci pour exercer ses droits en vertu de cette garantie constructeur SMA.

Validité finale

Les droits mentionnés dans cette garantie constructeur SMA reflètent les droits exclusifs du demandeur de la garantie conformément à cette garantie constructeur SMA. La garantie constructeur SMA ne prend en charge aucune autre demande, y compris des demandes de compensation pour dommage direct ou indirect causé par l'appareil défectueux, des demandes de compensation pour des frais liés au démontage ou à l'installation et/ou à la perte de production d'énergie ou de profits. Si le demandeur de la garantie réclame un service non nécessaire ou injustifié et/ou des remplacements SMA en vertu de cette garantie constructeur SMA, SMA est donc autorisée à facturer au demandeur de la garantie les frais encourus.

Droit applicable et juridiction compétente

- (1) Toutes les demandes issues de ou en rapport avec cette garantie constructeur SMA sont soumises au droit allemand à l'exception de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Toutefois, si le demandeur de la garantie est un consommateur tel que défini à l'art. 6 du règlement (CE) n° 593/2008 et que SMA a (i) soit exercé nos activités commerciales ou professionnelles dans le pays où le consommateur a sa résidence habituelle, soit, (ii) par tout moyen, dirigé de telles activités vers ce pays ou vers plusieurs pays, dont celui-ci et (iii) que cette garantie constructeur SMA entre dans le cadre de ces activités, le choix du droit allemand tel qu'énoncé dans ce paragraphe ne peut avoir pour effet de priver le consommateur de la protection que lui assurent les dispositions auxquelles il ne peut être dérogé par accord en vertu de la loi du pays où le consommateur a sa résidence habituelle.
- (2) Kassel en Allemagne est la juridiction compétente exclusive pour tout litige issu de ou en rapport avec cette garantie constructeur SMA, à condition que le client soit un commerçant conformément au Code civil allemand, une personne morale de droit public ou un établissement de droit public.

- (3) Dans le cas où le demandeur est un consommateur dont la résidence ou résidence habituelle se trouve dans l'Union européenne ou dans des pays parties contractantes de l'accord sur l'Espace économique européen, les conditions suivantes s'appliqueront : SMA est principalement favorable à une procédure de règlement des différends auprès de l'organe général de conciliation des consommateurs du centre pour la conciliation en Allemagne : Allgemeine Verbraucherschlichtungsstelle des Zentrums für Schlichtung e.V., Straßburger Str. 8, 77694 Kehl.

Pour plus d'informations, veuillez visiter la section « Service » de notre site Internet sur www.SMA-Solar.com